



**Compte-rendu de la réunion
Municipalité - Agriculteurs de St-Sauveur-sur-Ecole
Mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole
27 mai 2015 à 18 heures 00**

Présents :

M. Denis ALLARD - Président cantonal de Perthes-en-Gâtinais
M. Christian LECOQ - Agriculteur Délégué Saint-Sauveur-sur-Ecole
Mme Solange MOREAU - Agricultrice
M. Jean-Marie BOEGLIN - Agriculteur
M. Franck JEROME - Agriculteur
M. Frédéric MOURET - Agriculteur (Adjoint au Maire de Nainville-Les-Roches)
M. Hervé MARTINEZ - Agriculteur
M. Marc ALLARD - Agriculteur
M. Christophe BAGUET - Maire de Saint-Sauveur-sur-Ecole
Mme Caroline BORDAT - Adjointe au Maire Affaires scolaire à Saint-Sauveur-sur-Ecole
M. Laurent BACH - Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme à Saint-Sauveur-sur-Ecole
M. Serge MARSON - Conseiller Municipal à Saint-Sauveur-sur-Ecole

Objectif de la réunion :

Cette réunion organisée par la nouvelle équipe municipale a pour but de présenter les attentes de chacun et de créer une réelle communication entre la municipalité et les agriculteurs de Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

M. le Maire propose de suivre l'ordre du jour préparé par les agriculteurs et leur laisse la parole.

M. Allard remercie au nom des agriculteurs la mise en place de cette réunion.

Il explique que chaque décision qui sera prise par les élus aura un impact et une répercussion sur les agriculteurs. Il demande de la concertation et un dialogue fluide entre la mairie et les agriculteurs

M. le Maire explique qu'un flash info papier est diffusé régulièrement dans chaque boîte aux lettres et qu'il est intégré au site de la mairie. Le nombre de diffusion de flash info est sans précédent. En outre, de nombreux comptes rendus de réunion sont rendus public sur le site internet de la Mairie (www.saintsauveursurecole.fr). Il y a donc un réel effort de communication établi par cette nouvelle équipe.

Chemins et fossés :

Les agriculteurs expliquent que le curage des fossés n'est plus possible, notamment lorsqu'il intègre un court d'eau. Ils sont soumis à autorisation. Pour autant le fossé au Bois Jeune présente une véritable menace d'inondation s'il n'est pas curé.

M. le Maire signale également qu'une vue satellitaire a permis de constater que la Mare aux Mouillères a été rebouchée en quelques années et s'interroge sur les responsabilités de ces rebouchages dont ce type de mare fait l'objet. M. le Maire signale que cette mare doit être protégée et préservée par la présence du Triton Doré détecté.

Concernant l'entretien des chemins, M. Allard signale que les promeneurs empruntent parfois les bandes de roulement aux extrémités des champs lorsque les chemins ne sont pas entretenus, cela pose problème.

M. le Maire lui indique que la nouvelle municipalité a été confrontée à des difficultés pour l'entretien du village par l'abandon de l'entreprise titulaire depuis des années du contrat d'entretien, et par le temps nécessaire à prendre pour la délibération inévitable du recrutement d'un 3^{ème} cantonnier qui apparaît moins coûteux qu'une entreprise.

M. Allard, ayant participé aux réunions sur la charte, met en garde la municipalité sur la nouvelle charte du PNR concernant les chemins ruraux, en expliquant que les contraintes sont draconiennes.

M. Bach propose à M. Allard de transmettre à la mairie l'ensemble de ses remarques et observations sur la charte, par écrit, afin de les étudier. M. Allard acquiesce.

Les membres présents de la municipalité expliquent pour autant que la délibération pour adhérer à la charte a été prise dernièrement en vue de recenser l'ensemble des chemins ruraux du village et la tâche n'est pas aisée. Il convient d'établir un recensement fiable afin de les conserver en état et préserver le caractère rural du village.

Les agriculteurs signalent également que les barrières présentes dans les chemins ne doivent pas être inférieures à 5 mètres pour permettre le passage des engins agricoles.

Décharges sauvages :

M. Allard demande aux élus de faire le nécessaire auprès du SMITOM pour éviter le nombre grandissant de décharges sauvages.

M. le Maire explique que le sujet n'est pas simple car le SMITOM veut limiter les volumes en déchetterie en régulant le nombre d'apport par famille et par an.

M. le Maire précise que des réunions sont en cours au SMITOM.

Une réflexion est faite sur la prise en charge possible par la Communauté de Communes.

M. le Maire soulève le problème de déchet sauvage de pneus au pont de Nainville, donc sur la commune de Nainville. Le représentant de la commune de Nainville affirme que son village ne prendra pas la responsabilité du retrait de ces pneus. Les agriculteurs se proposent pour le retrait à condition que les Maires donnent l'autorisation d'un dépôt en déchetterie. M. Baguet précise qu'il s'agirait là d'une convention qui n'est délivrée, pour le moment, à personne. Ce débat doit avoir lieu en Communauté de Communes avec le SMITOM.

Voirie / Gabarits :

Les agriculteurs signalent que la rue des Grandes Haies et la rue de Montgermont posent problème aux passages des engins, les trottoirs étant trop hauts et les chicanes mal conçues.

M. le Maire signale que ces sujets relèvent de la commission voirie présidée par l'Adjoint, M. Decat.

Il est prévu que les dos d'ânes inversés rue des Grandes Haies soient corrigés et que Brinville passe en zone 30.

Chacun en convient, il est de plus en plus difficile et il sera de plus en plus contraignant de circuler au regard du nombre croissant de véhicules chaque année et des adaptations inévitables à prévoir pour la voirie.

P.L.U. :

Les agriculteurs demandent si un P.L.U. est prévu pour la commune.

La communauté de commune doit toujours se prononcer sur l'engagement d'un éventuel P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Les communes devront donner leur avis respectifs.

M. le Maire indique effectivement qu'un PLU devrait être proposé au conseil municipal de Saint-Sauveur-sur-Ecole avant la fin de l'année à l'issue du vote des communes en interco. Son temps d'élaboration étant prévue entre 18 et 24 mois, il ne serait pas appliqué avant 2018.

Moulin de la Fosse :

Les agriculteurs demandent des explications sur le devenir du Moulin de la Fosse.

M. le Maire précise que le Moulin fera l'objet, comme évoqué lors de la campagne électorale, d'un referendum auprès des habitants. Ceux seront les St Salvatoriens qui décideront de l'avenir du Moulin. Ils auront le choix entre 2 ou 3 propositions chiffrées. La commission Moulin est au travail dans ce sens. M. le Maire rappelle le prix d'achat de 800 000 € et le prêt consenti qui coutera au final plus de 2 millions d'euros au St Salvatoriens.

M. Allard précise que la SAFER peut être consultée pour le devenir de cette bâtisse.

Station d'épuration :

M. Boéglin signale que la station d'épuration ne fonctionne pas depuis des années et qu'il en a fait part à maintes reprises aux élus de l'époque sans aucun résultat.

M. Bach soulève les problèmes dus et détectés par des réseaux vieillissants qui n'ont jamais subi la maintenance adéquate pour un bon rendement et les mauvais branchements de particuliers.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'engager chaque année un budget minimum de maintenance des réseaux. Cette année il est de 21 000 € mais ce n'est qu'un début !

Il précise que la nouvelle équipe a engagé une réunion quasi mensuelle avec VEOLIA EAU depuis avril 2014 afin de mettre des priorités d'actions et de trouver des solutions pérennes. L'ensemble des comptes rendus de ces réunions sont rendus publiques sur le site internet de la Mairie.

Il signale que le Conseil Municipal s'est engagé récemment à lancer des Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Eaux Pluviales afin que les bureaux d'études spécialisés apportent des solutions à long terme. Les études ne pourront avoir lieu qu'en 2016. En revanche, les contrôles de conformités, avec mises en demeure, sont bien lancés.

Préemption de terrain :

M. Allard demande les raisons pour lesquelles le terrain en bas de l'Ecole, que devait acquérir un agriculteur par négociations amiables avec le vendeur, a été préempté par la municipalité.

M. le Maire lui explique que le Conseil Général a demandé à la mairie de se prononcer en urgence sur le souhait de préemption de ce terrain, la municipalité possédant le droit de préemption.

La décision a été prise rapidement par la municipalité de préempter ce terrain situé en zone ENS (Espaces Naturels Sensibles) à proximité du lavoir et de l'Ecole afin de le préserver en l'état. Pour ne pas léser l'agriculteur, la mairie a proposé à celui-ci de le conserver en culture, à son profit, malgré ce changement de propriétaire.

La Mairie sera vigilante à préempter, tant qu'elle le pourra, ce type de terrain en Espaces Naturels Sensibles afin de préserver le caractère rural du village.

Divers :

M. le Maire évoque que les brûlages de déchets restent interdits sur la commune, même pour les agriculteurs. Un réel effort doit être fait dans ce sens.

Les autorisations de brûlage sont délivrées uniquement dans des cas extrêmes par la Préfecture. Il convient donc que certains agriculteurs soient vigilants sur ce point.

M. Bach rappelle aux agriculteurs que tous travaux dans les champs, sur le territoire de la commune, doivent être signalés et/ou déclarés en mairie grâce aux moyens mis à leurs dispositions, la déclaration préalable de travaux, le permis de construire et/ou la messagerie électronique. Cela participera à une meilleure communication entre tous.

Il rappelle aux agriculteurs de rester vigilants quant aux évènements particuliers qui pourraient intervenir dans les champs et forêts (tels que décharges sauvages, feu, gens du voyage, véhicules interdits etc...) et précise que l'ensemble de l'équipe se tient à leur disposition en cas de problème.

Enfin le sujet des gens du voyage est soulevé avec les invasions connues ces dernières années. M. le Maire explique la difficulté que subie la commune à pouvoir agir efficacement et rapidement due à l'absence de décision du SMEP (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation) de Fontainebleau sur la nécessité de construction d'une aire de grand passage. En effet, tant que cette aire semble ne pas voir le jour, la Préfecture tarde à prendre les décisions d'expulsion qui s'imposent. En attendant les communes subissent les charges financières incombant à ses occupations. M. le Maire précise qu'il a créé une commission « Gens du Voyage » afin de permettre le dénouement des difficultés par le dialogue.

M. Bach signale aux agriculteurs que le nouveau Conseil Municipal a voté à l'unanimité contre le contournement de Saint-Fargeau-Ponthierry A6/RD607 par délibération officielle.

Conclusion :

M. Allard remercie de nouveau la municipalité. Chaque membre semble avoir apprécié ce dialogue instauré.

M. le Maire propose de renouveler ce type de rendez-vous et envisage de transmettre le flash info par mail aux agriculteurs.

Rédacteur : Laurent BACH

PJ : feuille de présence
Flash info

FEUILLE DE PRESENCE

NOM	PRENOM	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
Baguet	Christophe	mairie@saintsauveursurecole.fr	
Bach	Laurent	mairie@saintsauveursurecole.fr	
Bordat	Caroline	mairie@saintsauveursurecole.fr	
Marson	Serge	mairie@saintsauveursurecole.fr	
Moreau	Solange	solange.moreau@yahoo.fr	
Boéglin	Jean-Marie	jean-marie.boeglin@orange.fr	06.15.07.96.50
Jérome	Franck		
Mouret	Frédéric	frederic-mouret@wanadoo.fr	
Martinez	Hervé		06.14.77.91.86
Allard	Marc	marc.allard1@voila.fr	
Allard	Denis	denisalperso@orange.fr	
Lecocq	Christian	earl.lecocq@free.fr	01.60.66.13.63

NOMS	Prénoms	Mails	Téléphone
BACH	Laurent	mairie@saintsauveursurecole.fr	
MOREAU	Solange	solange.moreau@yahoo.fr	
BOÉGLIN	Jean-Marie	jean-marie.boeglin@orange.fr	0615079650
JÉROME	Franck	frqrle@outlook.fr	
MOURET	Frédéric	frederic-mouret@wanadoo.fr	
Martinez	HERVE	SMS 0614779186	
Allard	Marc	Marc.Allard1@voila.fr	
Allard	Denis	Denisalperso@orange.fr	
LECOCC	Christian	EARL.LECOCC@free.fr	0160661363